

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 octobre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/83

Date de convocation : 1^{er} octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estournel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Marets

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Wallincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (53 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres absents (10) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, HOTTON Sandrine, DOYER Claude, LAUDE Pierre, BASQUIN Etienne, PLATEAU Marc, KEHL Didier, RICHEL Jean-Pierre, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (7) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à TRIOUX COURBET Sandrine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric,

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2021/83 : Portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle pour l'année 2020

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur Georges FLAMENG, Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, a transmis le rapport d'activité 2020.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique.

Vu la notification du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle du 11 août 2021,

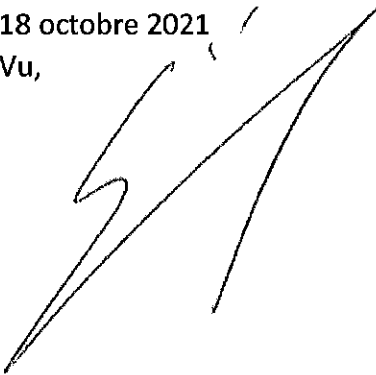
Vu le rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle pour l'année 2020 annexé à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 octobre 2021 et de la publication le
18 octobre 2021

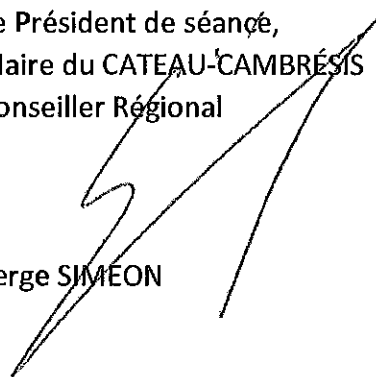
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 octobre 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 059-200030633-20211008-2021_83-DE

Annexe 2021/83 :

Rapport d'Activités 2020 du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE

9 rue Jules Guesde
59730 SOLESMES
Tél./Fax : 03.27.37.30.93
E. mail : Syndicat.selle@wanadoo.fr



RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2020

Syndicat Mixte du Bassin de la Selle -- Rapport d'activités 2020

SOMMAIRE

1	ORGANISATION DU SYNDICAT	3
2	GOVERNANCE	6
3	FINANCEMENT DU SYNDICAT	6
4	EFFECTIF DU SYNDICAT	6
5	ACTIVITES DU SYNDICAT 2020	7
5.1	Vie du Syndicat de la Selle en 2020	7
5.1.1	Les réunions	7
5.1.2	Les finances	8
5.1.3	Les temps passés 2020	9
5.1.4	Les missions de l'agent comptable / administratif	9
5.2	Synthèse de la mission érosion en 2020	10
5.2.1	Coordination d'Actions sur le Territoire	10
5.2.2	Animation des bassins versants	10
5.2.3	Surveillance du réseau des travaux d'entretien des ouvrages	15
5.2.4	Communication	17
5.3	Synthèse de la gestion des rivières et des milieux aquatiques en 2020	17
5.3.1	Animation	18
5.3.2	Evolution du territoire d'intervention	18
5.3.3	Régie rivière 2020	19
5.3.4	Travaux de restauration rivière 2020	21
5.3.5	Les études rivière 2020	23

Indicateur Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

ORGANISATION DU SYNDICAT

Le territoire du Syndicat est constitué des collectivités territoriales suivantes :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRESIS ET DU CATEISIS comprenant les communes

- o BAZUEL
- o BRIASTRE
- o BUSIGNY
- o CAILLON SUR SAMBRE
- o HONNECHY
- o INCHEY EN CAMBRESIS
- o LE CATEAU CAMBRESIS
- o LE POMMEREUIL
- o MAZINGHIEN
- o MONTAY
- o NEUVILLY
- o ORS
- o REUMONT
- o SAINT AUBERT
- o SAINT SOULET
- o SAINT BENIN
- o SAINT VAAST EN CAMBRESIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS comprenant les communes de :

- o BERMERAIN
- o HAUSSEY
- o MONTRESCOURT
- o SAINT MARTIN SUR ÉCAILLON
- o SAINT PYTHON
- o SAULZOIR
- o SOLESMEIS
- o SOMMAING
- o VENDEGIES SUR ÉCAILLON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAIGNAUT comprenant les communes de :

- o DOUCHY LES MINES
- o HASPRES
- o NOYELLES SUR SELLE
- o THIAUT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES MÉTROPOLE comprenant les communes de :

- o MONCHAUX SUR ÉCAILLON
- o VERCHAIN MAUGRÉ

Représentant une population totale de 51 278 habitants.

Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

En 2020, le Syndicat de la Selle a continué à intervenir dans 3 EPCI-PP du territoire, qui avaient signé une convention en 2018, dans l'attente de l'arrêté Préfectoral portant modification des statuts soit :

- o Une convention d'intervention avec la Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise pour gérer l'amont du bassin versant de la Selle dans l'Aisne (Hamnappes ; La Vallée-Mulâtre ; Mennevret ; Molain ; Ribeaupierre ; Saint-Martin-Rivière ; Tupigny ; Vaux-Andigny ; Vénérolles et Wassigny) ;
- o Une convention d'intervention avec la Communauté de Communes du Pays Solesmois pour la gestion de l'Écaillon (Beaurain ; Bernerain ; Capelle ; Escarmain ; Romeries ; Vertain et Viesly) ;
- o Et une dernière convention d'intervention pour gérer les bassins versants de la Naville et du Vieil Escout pour le compte de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (Avesnes-le-Sec ; Bouchain ; Hordain ; Lieu-Saint-Amand ; Neuville-sur-Escaut ; Noyelles-sur-Selle ; Abscon ; Denain ; Douchy-les-Mines ; Emerchicourt ; Escauldain ; Louches ; Marquette-en-Ostrevant ; Mastlaing ; Roelux et Wavrechain-sous-Denain).

Le linéaire de rivière à gérer a évolué de 70 km en gestion à environ 140 km.

La surface de bassin versant couverte par le Syndicat de la Selle était de 17 777 ha, la surface en gestion atteint dorénavant 38 653 ha.

La modification des statuts visait à :

- o Reformuler les compétences du syndicat,
- o Étendre son périmètre à de nouvelles communes des EPCI adhérentes,
- o Demander l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Mormal et la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise,
- o Transférer son siège social,
- o Modifier sa dénomination,
- o Réformer le fonctionnement institutionnel sur le plan de la représentation des membres adhérents et du fait de la transformation du syndicat en syndicat à la carte.

Rappel : la validation des statuts est soumise à l'approbation de la préfecture du nord et la préfecture de l'Aisne. Il a été soulevé par ces dernières l'incompatibilité de l'article 4.2 du projet des statuts.

L'article 4.2 du projet des statuts modifiés, prévoit que peuvent adhérer à la compétence optionnelle :

- o Les EPCI adhérentes au titre de GEMAPI et titulaire de la compétence lutte contre l'érosion des sols
- o Les communes de ces EPCI qui n'ont pas transféré la compétence lutte contre l'érosion des sols à ces derniers.

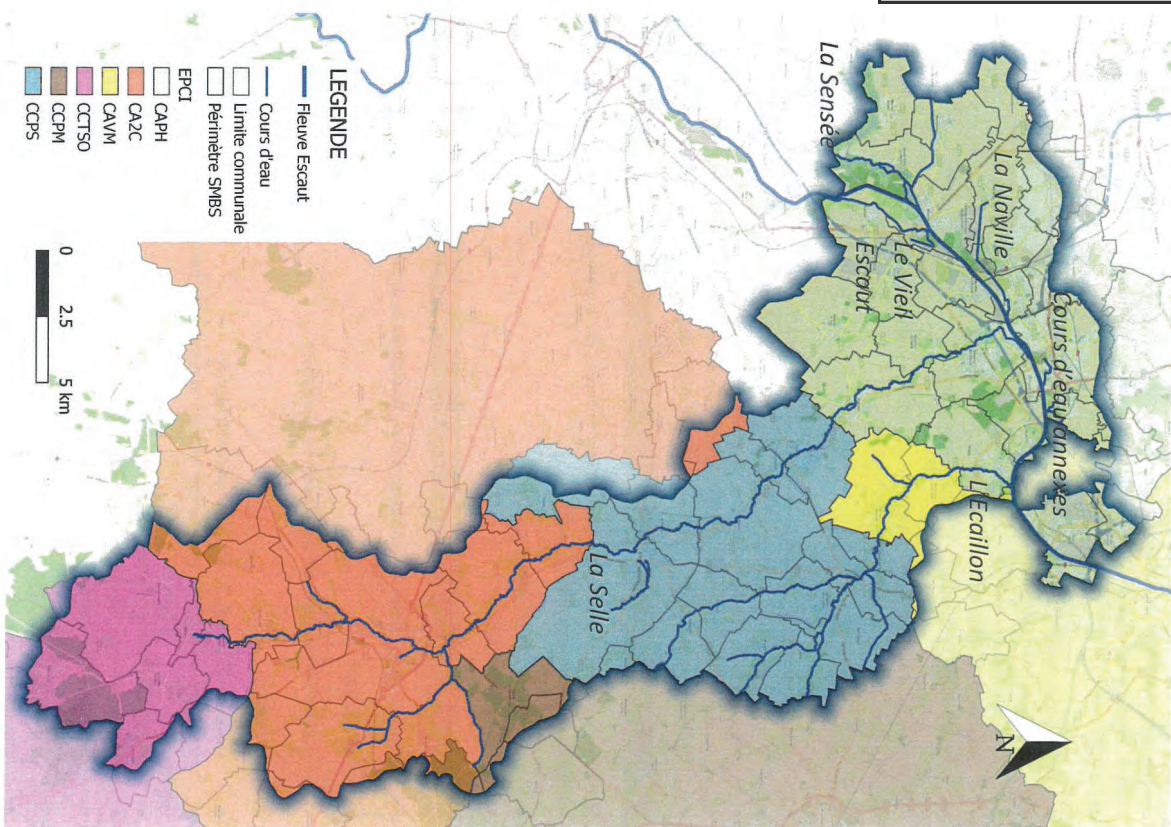
Dans la mesure où au 1^{er} janvier 2018, les EPCI à fiscalité propre sont devenus compétents pour l'exercice de la compétence GEMAPI, ils sont les seuls à pouvoir adhérer à notre syndicat pour cette compétence, les communes en ayant été dépossédées à cette même date.

Le projet des statuts du syndicat instaure la compétence GEMAPI « OBLIGATOIRE », donc seuls les EPCI peuvent adhérer au syndicat. Il en est de même pour la compétence optionnelle puisqu'il faut être détenteur de la compétence GEMAPI pour adhérer à la compétence optionnelle.

Il convient donc de supprimer la possibilité aux communes de transférer la compétence lutte contre l'érosion des sols et ne conserver que le transfert par les EPCI titulaires de cette compétence.

En 2020 chaque EPCI, anciens membres et nouveaux membres ont validé leur propre périmètre d'adhésion mais également celui des autres EPCI. (Le 4 janvier 2021, les services des sous-préfectures ont validé l'extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, par Arrêté interdépartemental). Le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle intervient pour 5 EPCI pour un total de 73 communes.

Carte. Périmètre d'intervention du Syndicat de la Selle 2020



Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

2 GOUVERNANCE

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle est administré par un comité syndical composé de délégués et de suppléants. Avant le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, le Bureau Syndical était composé de :

- Monsieur Georges FLAMENG – Président, Maire de Saint Python
- Monsieur Henri QUONIOU – Vice-Président, Maire de Saint Souplet
- Madame Evelynne LAMAND – Vice-Présidente, Adjointe au Maire de Haussy
- Monsieur Michel VENIAT – Vice-Président, Maire de Douchy les Mines
- Monsieur LEFEVRE Hubert – Secrétaire, Maire de Neuville

Pour donner suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, le nouveau comité syndical a été installé en date du 22 septembre 2020.

La composition actuellement du bureau :

- Monsieur Georges FLAMENG – Président, Maire de Saint Python
- Monsieur Henri QUONIOU – Vice-Président, Maire de Saint Souplet
- Monsieur Michel VENIAT – Vice-Président, Maire de Douchy les Mines
- Monsieur Denis SEMAILLE – Vice-Président, Maire de Beaurain
- Monsieur Jean François DELATTRE – Secrétaire, Maire de Haspres

3 FINANCEMENT DU SYNDICAT

Les charges de fonctionnement du Syndicat sont financées par la participation financière des EPCI et par des subventions obtenues essentiellement auprès :

- De l'Agence de l'Eau ARTOIS-PICARDIE ;
- Et des fonds FEDER.

4 EFFECTIF DU SYNDICAT

Pour l'exercice 2020, la composition du personnel du Syndicat est la suivante :

Service administratif :

Madame LEBON Sandrine, rédacteur principale de 2ème classe

Service technique :

- Un directeur technique : Monsieur MEUNIER Michaël
- Un chargé de mission « Lutte contre l'érosion et gestion des ruissellements » : Monsieur NZETA KENNE Vanneck
- Un agent de maîtrise : Monsieur LEBRUN Bernard
- Un chef d'équipe : Monsieur DELSART Sébastien
- Des agents techniques :
 - Monsieur RUFFIN Jérôme
 - Monsieur SEBASTIEN Olivier
 - Monsieur Michael JOURNET

Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

- o Monsieur SMOCCYK Vincent
- o Monsieur BILLOIR Vincent à partir du 1^{er} août 2020
- o Monsieur DEMOLLE Christophe à partir du 1^{er} juin 2020
- o Monsieur LEBRUN Mathéo jusqu'au 29 février 2020
- o Monsieur DUCHATEL Anthony du 1^{er} juin au 31 juillet 2020

ACTIVITES DU SYNDICAT 2020

Les missions du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle sont de lutter contre l'érosion des sols, et de mettre en œuvre un plan de gestion et de restauration de la Selle 2012-2022.

1. VIE DU SYNDICAT DE LA SELLE EN 2020

5.1.1 LES REUNIONS

- Le Comité Syndical s'est réuni 6 fois en 2020, à savoir :
 - Le 21 janvier 2020 ;
 - Le 11 février 2020 ;
 - Le 23 juin 2020 ;
 - Le 22 septembre 2020 ;
 - Le 28 octobre 2020
 - Et le 9 décembre 2020.

Le Bureau et les Commissions se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation au comité syndical.

Les commissions du Syndicat sont :

Commission "FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION Selle Amont GEMAPI et lutte contre l'érosion

Président	:	Georges FLAMENG
Vice-Président	:	Henri QUONIOU
Membres titulaires	:	Me NICAISE
	:	M. CAPPELIEZ
	:	M. HENNION
Membres suppléants	:	M. MANNEI
	:	M. HENNEQUART
	:	M. PAQUET

Commission " COMMUNICATION relations avec les collectivités locales et les pêcheurs – Selle Aval GEMAPI et lutte contre l'érosion des sols "

Président	:	Georges FLAMENG
Vice-Président	:	Michel VENIAT
Membres titulaires	:	Me NICAISE
	:	Me MORAGE
	:	M. HENNEQUART
Membres suppléants	:	M. MONIER
	:	M. LENNE
	:	M. PAQUET

Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

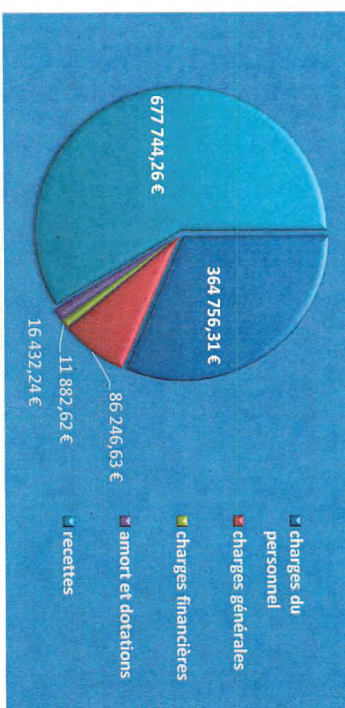
Commission " GRANDS TRAVAUX – Ecaillon GEMAPI et lutte contre l'érosion des sols

Président	:	Georges FLAMENG
Vice-Président	:	Denis SEMAILLE
Membres titulaires	:	Me NICAISE
	:	M. KIK
	:	Me MORAGE
Membres suppléants	:	M. TIERCE
	:	Me LEVEREZ
	:	M. LENNE

5.1.2 LES FINANCES

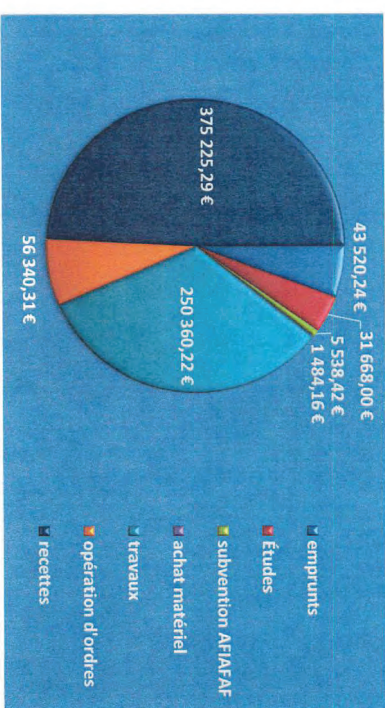
5.1.2.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement 2020 du Syndicat de la Selle est de 1 157 062,06 euros et se répartit comme suit :



5.1.2.2 BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les investissements du Syndicat de la Selle ont été 764 136,64 euros et se répartissent de la manière suivante :



Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

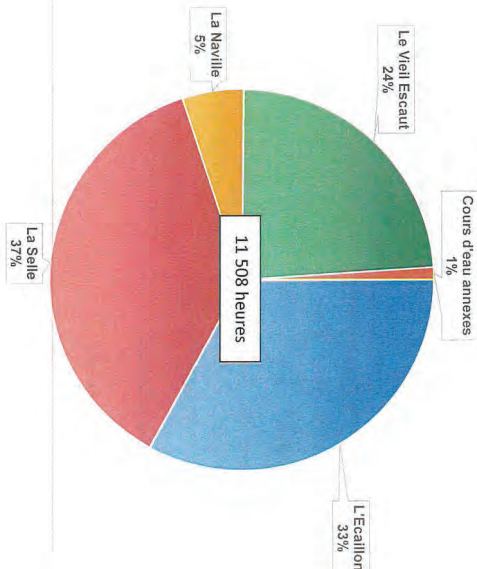
2020 fut une année particulière, marquée par la crise sanitaire. Une nouvelle organisation s'est mise en place pour que les agents puissent continuer à remplir leurs missions tout en respectant les règles sanitaires dues au virus Covid-19. Grâce à la bonne volonté de chacun, nous avons continué à mener à bien les travaux et les études confiées.

1.3 LES TEMPS PASSES 2020

La réalisation des travaux d'entretien courant correspond à 11 508 heures passées, soit environ 7 équivalents temps plein pour la réalisation des opérations rivières (10 564 heures) et la lutte contre l'érosion des sols (944 heures).

La répartition par bassin versant est la suivante :

Graphique. Répartition des temps passés par bassin versant (rivière et lutte contre l'érosion des sols)



Les travaux d'entretien et de restauration rivière et lutte contre l'érosion des sols ont donné entière satisfaction.

5.1.4 LES MISSIONS DE L'AGENT COMPTABLE / ADMINISTRATIF

Les missions de l'agent comptable / administratif couvrent les champs d'activités suivants :

- Élaboration du Rapport d'orientation budgétaire, budget ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Mise en œuvre, sous les directives des élus, des politiques déclinées par le comité syndical ;
- Recueillement et traitement des informations nécessaires au fonctionnement administratif, juridique et comptable de la collectivité.

Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

5.2 SYNTHÈSE DE LA MISSION ÉROSION EN 2020

5.2.1 COORDINATION D' ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

- L'Aménagement Foncier Hausny Montrécourt

L'objectif affiché de l'aménagement est, pour rappel, la création de travaux connexes visant la lutte contre les coulées de boue (bandes enherbées et plantation de haies, fossés, bassins etc.) sur une superficie cadastrale de 1777.22 ha. Le périmètre de l'aménagement Foncier concerne essentiellement les communes de Hausny, Montrécourt et une faible superficie est localisée sur les communes de Saulzoir, Saint-Python et Vendegies-sur-Ecailion. Il est prévu 649 789,91 € HT de travaux connexes dont 500 827,71 € HT de travaux hydrauliques et paysagers.

Le dossier a été relancé par l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, et le Syndicat de la Selle a été convié aux réunions afin de fournir des conseils techniques, si nécessaire, au bureau d'études chargé de la mise en œuvre de ces ouvrages. Le syndicat a à la réalisation des travaux pour un montant : 22 359 euros TTC.

Le Syndicat de la Selle suit continuellement la réalisation des ouvrages et est informé de toutes les démarches entreprises par le maître d'œuvre.

- Echanges avec le SYMEA

Le Syndicat Mixte de l'Escaut et de ses affluents est le partenaire privilégié pour la mise en place des stratégies Risques à l'échelle locale. Le SMBS lui fait part de son expertise en diverses occasions (stratégies inondations...) et échange des données dans le cadre de projets locaux.

5.2.2 ANIMATION DES BASSINS VERSANTS

- Appel à projets Nature en Chemins

Le SMBS soutient toute initiative visant l'amélioration de la qualité de l'eau, notamment par le biais de la replantation de haies. La Région ayant proposé un appel à projet pour planter le long des chemins et voiries communales et rurales, le SMBS, éligible de par son statut de Syndicat Mixte Fermé, a souhaité mobiliser les communes volontaires en proposant un accompagnement technique, sous le conseil de l'Association "Chemins de Picardie" et du Groupe d'intérêt Cynégétique de la Vallée de la Selle. Ainsi, des courriers ont été envoyés aux communes membres pour les informer de la démarche et 3 communes y ont répondu positivement : Solesmes, Montrécourt et Saint-Souplet. Des visites techniques ont eu lieu pour identifier les plantations pouvant être réalisées avec les élus, adjoints ou responsables techniques, sur la base du cahier des charges fourni (plantations d'essences locales sur 2 rangs). La concertation avec le voisinage et les agriculteurs a été réalisée. Le SMBS se préoccupe notamment des haies en haut de talus ou en bordures de zones à enjeux (zones humides, cours d'eau, aval de parcelles agricoles...).

Il en résulte que les communes ont été d'accord pour réaliser des projets de plantations à hauteur d'environ 600m/linéaires pour la commune de Solesmes, 90 m/linéaires pour Montrécourt et de 250 m/linéaires de Saint-Souplet.

Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

Envoyé en préfecture le 18/08/2021
 Reçu en préfecture le 16/08/2021
 Affiché le
 ID : 059-200041895-20210803-SELLE280_2021-DE

Les sites qui seront inscrits dans le programme d'entretien courant établi par le SMBS. Constitué de jeunes agents, un suivi de près sera autant nécessaire en 2021 qu'il a été durant les précédentes années, afin d'assurer une bonne croissance.

Animation sur le territoire de la commune de Bernerain et le bassin versant du Rognéau : étude hydraulique

Dans le cadre de la GEMAPI, le territoire du SMBS s'est élargi sur de nouveaux territoires, y compris sur l'aval du bassin versant de l'Ecailon. Les communes de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ont donc intégré le Syndicat, et ce dernier a pu intervenir sur ce territoire grâce à la réalisation d'une convention d'intervention.

Les fortes pluies fin mai-début juin ont abouti à la formation de coulées de boue sur la commune de Bernerain. La commune se localise sur un territoire pentu et occupé par des cultures à risque. A la suite de cet évènement, le maire de la commune a souhaité l'intervention du Syndicat de la Selle afin d'apporter des solutions aux problèmes.

Des réunions de concertation avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture ont été organisées afin de discuter des différentes possibilités d'intervention. Actuellement, le Syndicat de la Selle est toujours dans la phase de l'élaboration du projet.

Le Syndicat de la Selle de la Selle a commandé une étude hydraulique au cabinet Lloze, 21 906 euros TTC. La durée de l'étude prévue pour 6 mois a été prolongée compte tenu du contexte sanitaire rendant contraignant certaines missions.

L'étude sur Bernerain est à la phase finale qui consiste à proposer des scénarios d'aménagements. Ces derniers seront des éléments d'animation auprès des différents partenaires concernés par le projet.

- **Animation sur le territoire du Douchy Les mines**

Suite à de fortes pluies, des inondations par ruissellement ont eu lieu sur la commune de Douchy-les-Mines, impactant deux habitations et plusieurs jardins sur deux zones distinctes. A la suite de ces événements, le Syndicat de la Selle ainsi que la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais sont intervenus à la demande de la collectivité, et ont donc lancé une animation sur le territoire. L'objectif étant de fixer des premières orientations afin de limiter le ruissellement agricole sur le bassin versant.

A la suite de diverses réunions de concertation avec les principaux acteurs du territoire, il a été décidé d'engager une étude hydraulique afin de définir, les différents aménagements à mettre en œuvre.

Le Syndicat de la Selle a commandé une étude hydraulique. Le bureau d'études retenu est également le cabinet LLOZE pour un montant de 7734 euros TTC.

L'étude sera achevée et restituée en 2021. Elle permettra d'animer la profession agricole dans le but de réaliser de mettre en œuvre les recommandations de l'étude.

Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

Envoyé en préfecture le 16/08/2021
 Reçu en préfecture le 16/08/2021
 Affiché le
 ID : 059-200041895-20210803-SELLE280_2021-DE

- **Mise en œuvre d'une étude globale des Bassins Versants**

Les territoires des bassins versants de la Selle, de l'Ecailon, de la Naville et du Viell Escart ont subi des inondations par ruissellements et des phénomènes de coulées de boue. Les impacts sont conséquents et concernent tant les exploitations agricoles et leur parcelaire, les zones urbanisées, les voiries et réseaux que le milieu aquatique. Cette étude a pour objet de diagnostiquer les problématiques de ruissellement et d'érosion des sols sur les bassins versants. Dans ce but, le diagnostic de l'étude sera réalisé sur l'entiereté des bassins pour une cohérence de territoire. Cette étude s'appuie sur l'opportunité de s'appuyer sur l'étude réalisée en 2006, sur le bassin versant de la Selle, tout en allant plus loin en impliquant davantage les élus et le monde agricole. Elle bénéficiera des diagnostics et animations agricoles déjà réalisées. Accompagné par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le SMBS a proposé en 2019 d'engager une expertise hydraulique pour quantifier les phénomènes et définir les solutions à apporter.

Aucune entreprise n'a répondu favorablement à l'offre du Syndicat de la Selle. Le Syndicat a étudié en 2020 une étude globale avec ses partenaires et la commission Erosion. Cette dernière s'est trouvée contrainte par une problématique, la distinction entre la compétence GEMAPI et EROSION. Ceci conduit le SMBS à réfléchir sur la réalisation d'une étude juridique.

- **Mise en œuvre d'une étude juridico-stratégique**

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI, des ruissellements agricoles et l'érosion des sols devient relativement complexe d'un projet à l'autre. D'un point de vue territorial, seuls les EPCI à l'aval du territoire ont pris et transféré la compétence au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle. La frontière entre les compétences lutte contre les ruissellements agricoles et l'érosion des sols n'est pas clairement définie. Le SMBS a étudié en interne la possibilité de lancer une étude juridique en 2021.

- **Mise en œuvre maîtrise d'œuvre Solesmes et Saint-Python**

Les fortes pluies survenues dans les nuits du 10 au 11 février et du 09 au 10 mars 2020 ont abouties à d'importants ruissellements sur les communes de Solesmes et Saint-Python. Les événements similaires ont été observés en 2019 au mois de juin.

Le Syndicat de la Selle ainsi que la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais sont intervenus à la demande de la collectivité, et ont donc lancé une animation sur le territoire. L'objectif étant de fixer les premières orientations afin de limiter le ruissellement agricole sur le bassin versant. En 2020, le Syndicat de la Selle a poursuivi l'animation, et a obtenu des accords conventionnés avec les exploitants agricoles. Le projet transmis à la DDTM a été instruit par ce dernier, et elle a demandé le lancement d'une DfG. Le syndicat de la Selle souhaite ainsi poursuivre le projet en lançant une maîtrise d'œuvre réglementaire.

Figure : Sites de Solesmes

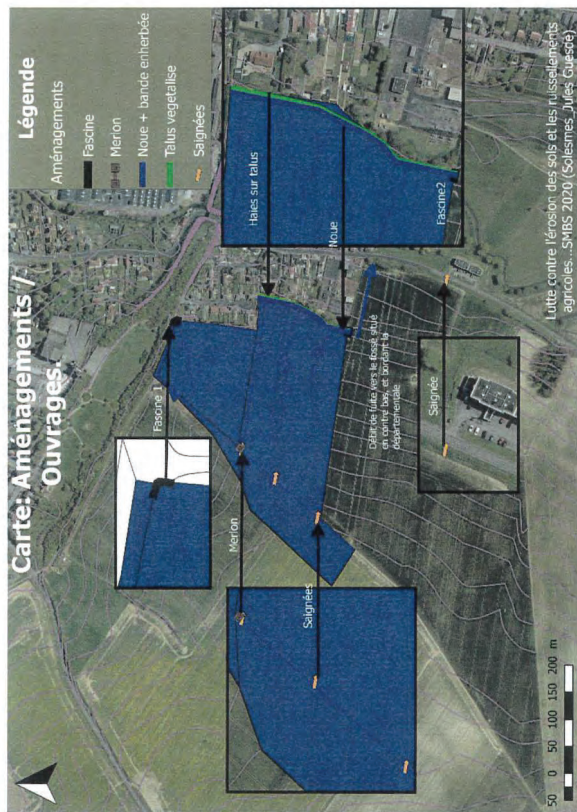
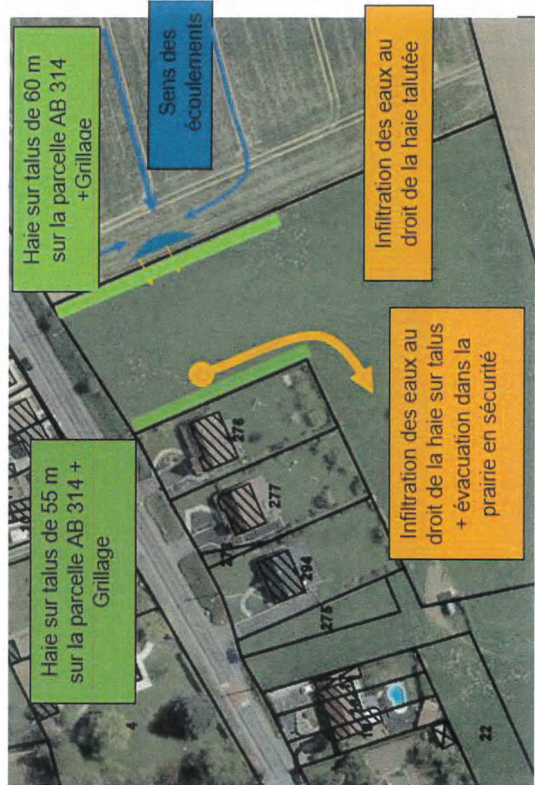


Figure : Site de Saint-Python

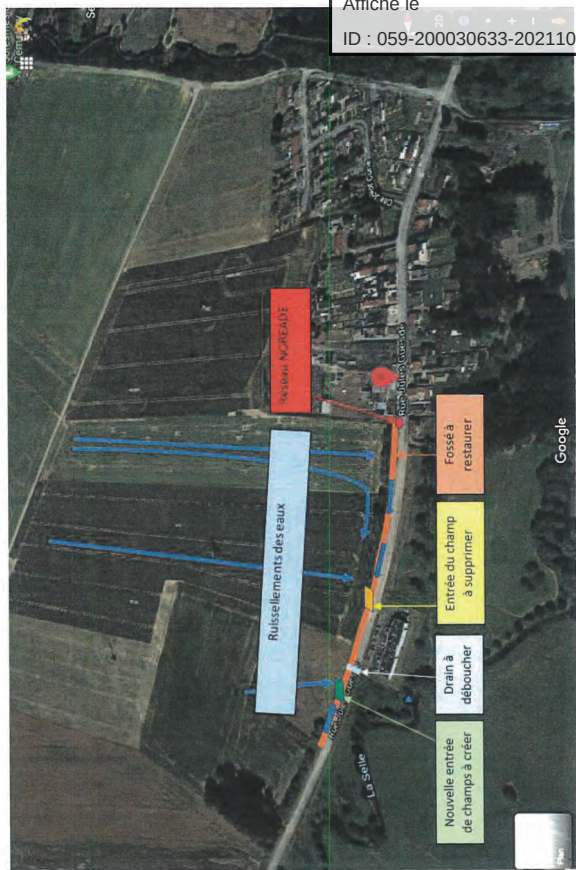


• Animation Solesmes : Accompagnement des acteurs du territoire et prise de compétences

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle constate couramment par temps de pluies des inondations sur la départementale 81.D109 en direction de Briastre impactant très souvent la résidence située à proximité.

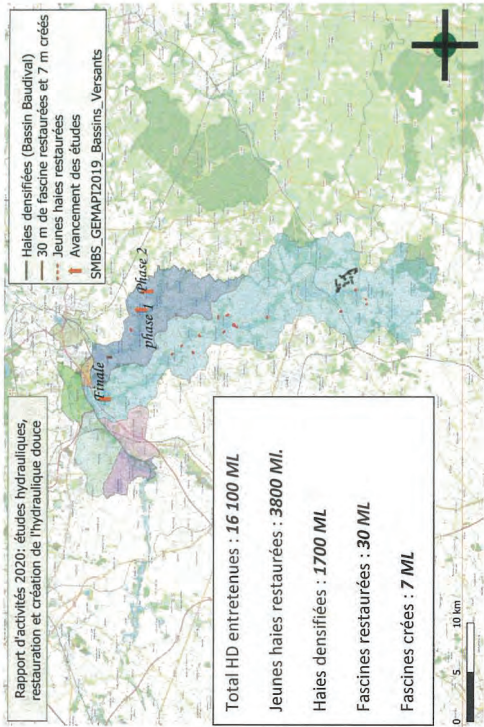
Après une visite de terrain et une analyse du sous bassin versant, nous avons pu tirer la conclusion sur la cause de ces inondations. En effet, l'entrée du champ de la parcelle est située sur le fossé qui collecte les ruissellements provenant des terres agricoles. Ce passage pour engins agricoles favorise les débordements d'eau sur la voirie et est par ailleurs une rupture au linéaire du fossé qui longe partiellement la départementale. En outre, à l'Est de cette première entrée de champs, se trouve un autre point d'inondations qui se crée en cas de pluies, même faibles. On remarque également une présence presque fréquente de boue sur les accotements de la chaussée. Le Syndicat Mixte a lancé une animation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la problématique. L'animation a conduit à définir les compétences de chaque acteur en s'assurant qu'elles soient effectivement reconnues et prises en charge. Le Syndicat de la Selle souhaite continuer sur cette stratégie de conseil et d'assistance de façon générale sur son territoire de compétences et particulièrement sur la commune de Solesmes.

Figure 3 : Site de Solesmes

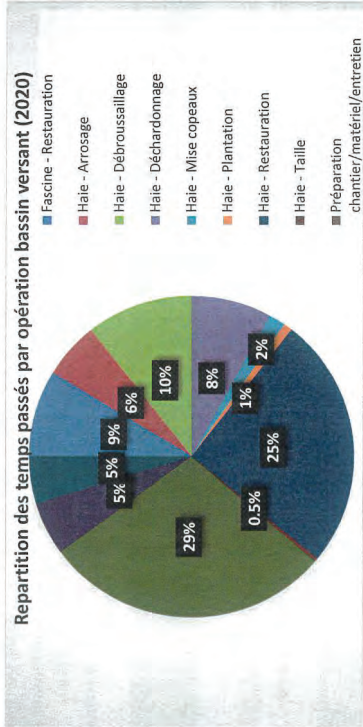


5.2.3 SURVEILLANCE DU RESEAU DES TRAVAUX D’ENTRETIEN DES OUVRAGES

Les travaux sur les ouvrages d'hydraulique douce concernent 3 niveaux d'intervention possible : l'entretien courant, l'entretien spécifique et la restauration. Ces niveaux dépendent d'une fréquence d'intervention définie à l'avance, de l'âge de l'ouvrage et de son état. Les actions de débroussaillage et de débourage manuel sont les travaux les plus courants sur les haies. La taille a été réalisée sur une partie des linéaires en fin d'automne - début hiver. Certains plants ont été recépés (coupe à blanc) pour améliorer leur reprise. Des ouvrages ont aussi été restaurés (regarnis), grâce aux compétences de l'équipe et à la possibilité de trouver des matériaux vivants sur le bassin versant. L'équipe reste attentive pour les améliorations à apporter sur les linéaires conventionnés (ex : mise en place de fascines de saules) et vigilante face aux problématiques rencontrées sur le terrain (labour des ouvrages, présence de pièges parfois non-homologués...).



L'entretien des haies du bassin versant en 2020 sont résumés sur la carte, le diagramme et le tableau suivant :



BASSIN VERSANT		
Préparation travaux et entretien	Préparation chantier, piquetage, surveillance, acquisition des matériaux et entretien du matériel	435 heures
Télétravail	Adaptation des missions à l'amélioration du fonctionnement du syndicat	82 heures
Surveillance	Diagnostic du territoire, surveillance des axes de ruissellements, collecte des données	72 heures
Total		589 heures

Type travaux	Unités	Temps
Restauration fascine	Interventions pour les travaux de restauration des fascines : regarnissage en fagots de saule (Thiant et Saint-Benin), Les Fascines restaurées mesurent 90 mètres pour la commune de Thiant et 30 mètres pour la commune de Saint-Benin.	132 heures
Débroussaillage haies	Les interventions permettent d'entretenir les haies et offrir un cadre favorable au développement des plantations (Solesmes, Saint-Python, Saint-Benin, Verchain-Maugré, Neuville, Honnechy, Haussy, Saint-Souplet, Montrécourt, Le Cateau Cambrésis).	161 heures
Arrosage Haie	Intervention d'entretien des haies nouvellement plantées pour assurer leur alimentation hydrique, (Solesmes, Montrécourt, Haussy, Verchain Maugré, Saint-Souplet)	86 heures
Déchardonnage Haie	Travaux d'entretien pour lutter contre les chardons (Commune de Solesmes, Montrécourt, Haussy, Le Cateau-Cambrésis et Neuville)	122 heures
Mise Copeaux	Interventions sur les jeunes plants pour projeter le sol et lutter contre la concurrence des herbacées	26 heures
Taille des haies	Les opérations se déroulent en générale en trois étapes, premièrement la taille, le ramassage des déchets et leur évacuation vers la déchèterie (Solesmes)	5 heures
TOTAL entretien courant bassin versant		532 heures

Type travaux	Unités	Temps
Plantation (restauration) de haies	Les interventions pour les plantations de haies ce sont faites sur plusieurs communes (Solesmes, Saint-Python, Saint-Benin, Verchain Maugré, Neuville, Honnechy, Haussy, Saint-Souplet, Montrécourt) et on dénombre au total plus de 4000 plants restaurés. Les travaux concernés sont la préparation des plants, débroussaillage, le pointage et évacuation	39 heures
TOTAL travaux bassin versant		39 heures

Restauration avec partenaires	
Type travaux	Unités
Maison Familiale rurale	La convention passée avec la MFR (198 mètres) se situe dans une démarche pédagogique (participations des élèves aux travaux de plantations) en plus de l'objectif écologique visé.

Indicateur Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

2.4 COMMUNICATION

Lettre EROSION

La lettre érosion a été rédigée, en lien avec l'activité du SMBS et les actions engagées.

Comité technique EROSION

A l'échelle du Bassin Artois Picardie, un Comité des Animateurs et partenaires Erosion (Agence de l'Eau, Chambres d'Agriculture, Départements) se réunit plusieurs fois par an pour initier des travaux de recherche, échanger sur les pratiques et les méthodologies et proposer des retours d'expérience rencontrés sur les différents territoires. A cause de la crise sanitaire, ce comité technique n'a pas pu se tenir.

Animation avec les élèves agriculteurs

Comme les années précédentes, le SMBS co-anime un cours en salle sur la thématique de la lutte contre l'érosion des sols en domaine agricole, avec la Chambre d'Agriculture. Le syndicat anime également des ateliers terrains de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau par le biais d'outils simples comme la mise en œuvre de haies. Le SMBS espère ainsi toucher les élèves qui seront les agriculteurs de demain et indirectement, les exploitations dans lesquelles les élèves réalisent leurs différents stages.

5.3 SYNTHÈSE DE LA GESTION DES RIVIÈRES ET DES MILIEUX AQUATIQUES EN 2020

Le Syndicat de la Selle assure l'étude, la coordination, l'animation et les communications des opérations définies dans les plans de gestion rivière, et pour lesquelles il est désigné maître d'ouvrage. Il assure toutes les démarches ou opérations relatives à la gestion de l'eau des rivières, au rétablissement de la continuité écologique et à la préservation des zones humides. Il conseille également les communes, les entreprises et les propriétaires riverains dans leur gestion et la réalisation de leurs projets d'aménagements afin de veiller que ceux-ci ne perturbent pas les milieux aquatiques ou n'aggravent le risque d'inondation.

L'agent administratif/comptable, l'animateur gestion des milieux aquatiques et le chef d'équipe rivière mettent en œuvre les décisions du comité syndical à partir des actions de restauration et d'entretien définies dans les plans de gestion ou sur la base de diagnostic technique en régie. Les objectifs sont nombreux : atteindre le bon état écologique des masses d'eau, améliorer la qualité de l'eau et prévenir le risque d'inondation.

Le Syndicat de la Selle est intervenu dans les bassins versants de la Selle, de la Naville, de l'Écaillon aval et du Vieil Escout, la Sensée et des cours d'eau annexes.

La mise en œuvre de la politique du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle nécessite une animation pour la mise en œuvre de la politique du Syndicat de la Selle (1), l'organisation et la réalisation des opérations d'entretien courant pour améliorer la biodiversité et le cadre de vie, tout en réduisant les risques d'inondations (2), la mise en œuvre des travaux de restauration structurants (3) et la réalisation des études pour anticiper des opérations de restauration pour les années suivantes (4).

Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

5.3.1 ANIMATION

Voici les principales actions engagées pour la mise en œuvre des choix du comité syndical en 2020 :

- Participation à la restructuration du Syndicat de la Selle en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) : réunions techniques, analyse et chiffrage.
- Fonctionnement du syndicat : Participation à l'élaboration du budget, des comités syndicaux et de l'organisation des commissions d'appels d'offres.
- Mise en œuvre des plans de gestion :
 - Travail avec les élus du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, les agents de terrain, les acteurs du territoire pour définir les opérations à mettre en œuvre.
 - Intégration des nouveaux plans de gestion : Écaillon, Naville et analyse travaux d'entretien sur parcelles publiques pour les cours d'eau sans plan de gestion (Vieil Escout, Sensée, Riot des glaines...)
 - Suivi des opérations réalisées (photos, terrains).
 - Partage d'informations et échanges avec les services de la DDTM du Nord, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de l'Agence Française pour la Biodiversité et de la Fédération de Pêche du Nord.
- Continuité écologique :
 - Coordination pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique ;
 - Suivi des travaux et animation du Comité de Pilotage des travaux.
 - Échanges avec les partenaires techniques du Syndicat (Agence de l'Eau-Artois-Picardie, Région des Hauts de France...)
 - Participation au groupe ouvrage organisé par l'Agence de l'Eau-Artois-Picardie.
 - Divers : Vigiliance crue : suivis photographiques sur le terrain lors des épisodes pluvieux importants. Suivi du bon fonctionnement de la station de mesures du débit de la Selle à Douchy-les-Mines.

5.3.2 ÉVOLUTION DU TERRITOIRE D'INTERVENTION

Les travaux d'entretien ont été réalisés pour les cours d'eau suivant :

Cours d'eau	Opérations réalisées
La Selle et ses affluents	Suivi et entretien courant complet : débroussaillage raisonné, élagage, abattage, retrait des déchets, lutte contre les espèces invasives animales et végétale.
La Naville et le Vieil Escout et l'Écaillon et ses affluents + cours d'eau annexes	Entretien de la zone humide de Solesmes : débroussaillage raisonné des berges, plantation et entretien des haies (débourrage, débroussaillage...).
	Poursuite suivi et entretien de rattrapage d'entretien des ponts, gestion des embâcles et de la ripisylve et retrait des déchets notamment dans la Naville, démarrage opération d'élagage de la ripisylve du Vieil Escout et de l'Écaillon

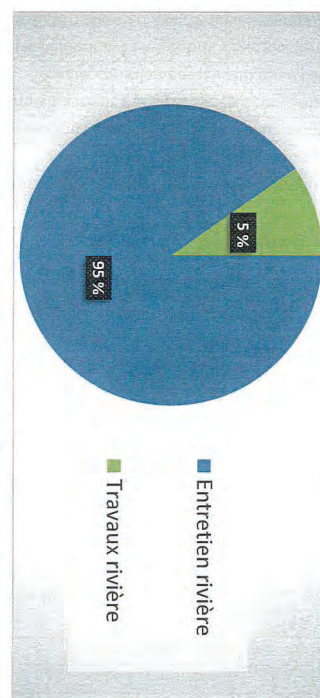
Ces opérations participent à l'amélioration de l'état écologique des rivières tout en prévenant le risque d'inondation.

Indicateur Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

3.3 REGIE RIVIERE 2020

Les suivis et l'entretien courant consistent dans la réalisation des tâches suivantes : retrait d'embâcles, nettoyage des ouvrages (moulins, ponts), élagage, abattage, retrait des déchets, lutte contre les espèces invasives animales végétales...

Les opérations permettent d'améliorer l'état écologique des rivières tout en prévenant le risque d'inondation. Les temps passés atteignent 10 564 heures, soit 6,6 équivalent Temps Plein répartis de la manière suivante :



La réalisation des travaux d'entretien courant, de rattrapage et de restauration a donné entière satisfaction.

Tableau. Répartition des temps passés rivière en 2020

Rivière	Temps passés en heure
Surveillance rivières/ouvrages	929
Diagnostic ripisylve	142
Entretien courant - Lit et berge	5588
Entretien courant - Lutte plantes invasives	1562
Entretien courant - Ripisylve	1194
Pollution/animal mort	74
Entretien projet de restauration	529
Travaux en régie	546
TOTAL	10564

Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

Tableau. Détails interventions en régie rivière 2020

Interventions en régie	Heures
Surveillance rivières/ouvrages	12 sorties pour surveillance coulées de boue, crue et ouvrages 929
Diagnostic ripisylve	Diagnostic ripisylve du Vieil Escaut 142
Entretien courant - Lit et berge : Collecte sélective des déchets	9 opérations pour retirer les déchets urbains (2 x Lourches, Bouchain, Solesmes, Le Cateau-Cambrésis) 96
Entretien courant - Lit et berge : Débroussaillage	29 jours d'intervention débroussaillage paysage 554
Entretien courant - Lit et berge : Embâcles	82 jours d'intervention dévolues en majorité aux nouveaux territoires 3675
Entretien courant - Lit et berge : Entretien ponts	60 km inspectés dans secteur urbain plusieurs fois par an après forte pluies pour assurer bon écoulement 166
Entretien courant - Lit et berge : Fauçardage	Intervention ponctuelle à Escarmain et Saint-Souplet (faux cresson) 5
Entretien courant - Lit et berge : Gestion des vannes	Intervention sur les ouvrages pourvus de vannes : nettoyage embâcles en formation 52
Entretien courant - Lit et berge : Nettoyage vannes/ponts	21 ouvrages vérifiés et nettoyés toutes les 2 semaines 1040
Entretien courant - Lutte plantes invasives : Balsamine Himalaya	3 opérations d'arrachage principalement à Haspres 34
Entretien courant - Lutte plantes invasives : Chardons	Gestion de la zone humide de Solesmes 224
Entretien courant - Lutte plantes invasives : Renouée du Japon	26 jours d'intervention avec 22 sites sur tout le territoire 1302
Entretien courant - Lutte plantes invasives : Sumac Virginie	Une opération à Saint-Souplet 2
Entretien courant - Ripisylve : Elagage arbre	16 opérations principalement au Vieil Escaut 481
Entretien courant - Ripisylve : arbre < 30 cm - Abattage	24 arbres au Vieil Escaut 34
Entretien courant - Ripisylve : Têtard	18 arbres sur les parcelles publiques : Ecaillon, Naville, Selle et Vieil Escaut 679
Rivière - Pollution	Surveillance pollution, accompagnement police de l'eau 32
Rivière - Retrait animal mort	4 interventions à Monchaux sur Ecaillon, Monrécourt, Haspres, Sommaing 42
Rivière - Travaux autocurage	Accompagnement travaux Saint-python, Solesmes et Le Cateau-Cambrésis 36
Rivière - Travaux clôtures	Travaux complémentaires en régie pour une clôture à Monrécourt 4
Rivière - Travaux protection de berge	18 sites aménagés ponctuellement avec les débris végétaux (branches, troncs) pour stabiliser les berges sur l'ensemble du territoire + 1 opération à Bermerain avec blocs calcaires sur 5 ml 506
Rivière - Entretien projet de restauration - Ripisylve : Repepage arbuste	Entretien des projets réalisées en 2019 : Le Cateau-Cambrésis, Saint-Souplet, Briastre, Saint-Python et Monrécourt 432
Rivière - Entretien projet de restauration - débroussaillage	Entretien des berges le long des travaux de Le Cateau-Cambrésis 97

Indicateur Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

3.4 TRAVAUX DE RESTAURATION RIVIERE 2020

En plus des travaux de restauration ponctuels réalisés en régie pour stabiliser les berges, le syndicat de la Selle a fait réaliser l'abattage d'arbres dangereux et le rétablissement de la continuité écologique sur 2 sites, à Douchy-les-Mines et à Monchaux-sur-Ecaillon.

Les travaux sont présentés sur la carte et le tableau ci-dessous :

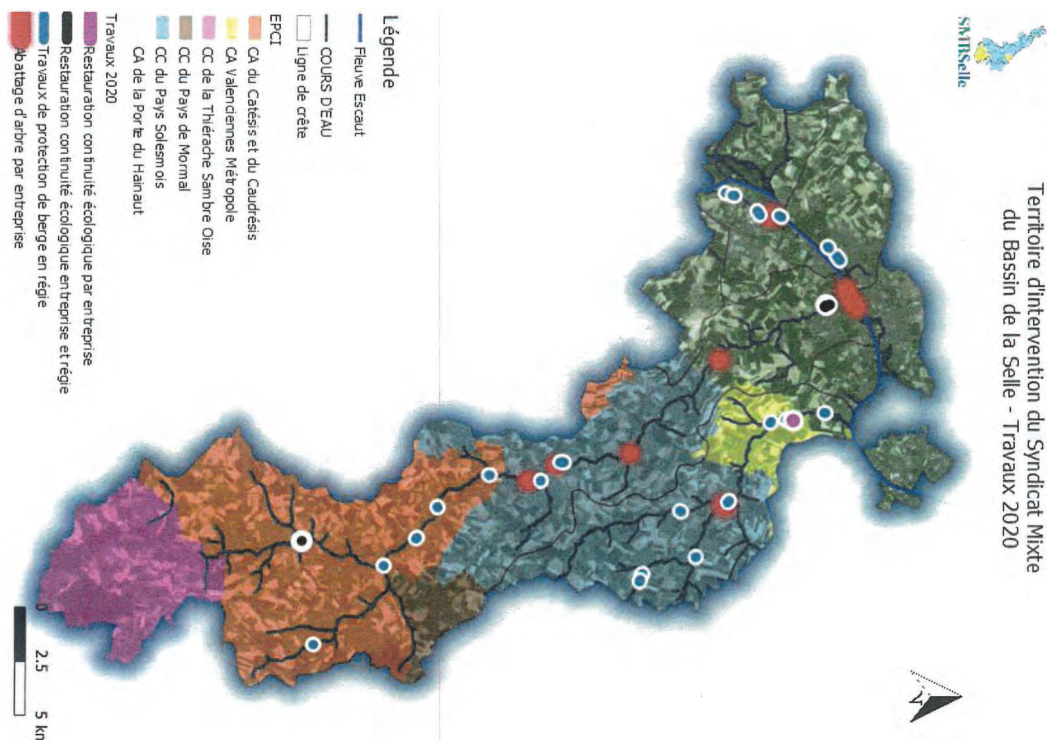


Tableau. Résumé travaux rivière 2020

Opération	Justificatifs	Cours d'eau	Commune	Nature des travaux	Quantité	Plan de gestion	Domaine privé/public	Contrepartie aux financements publics
Travaux de restauration de berge	Erosion berge qui menace un chemin de halage : risque que le chemin s'écroule	La Selle	Douchy-les-Mines	Restauration en génie végétale avec une banquette d'un mélange terre pierre recouverte de terre végétale	8 ml	Selle	Domaine public	Accès publics/droit de pêche AAPPMA
Travaux de restauration du matelas alluvial	Recréer une couche de substrat alluvial disparue Corriger un déficit sédimentaire ponctuel en raison d'un transit sédimentaire perturbé Stopper l'incision par anticipation du fond du lit	La Selle	Douchy-les-Mines	Recharges granulométriques avec un mélange de 10-40 mm roulés associés à des blocs 40-150 mm non roulés	120 ml	Selle	Domaine public	Accès publics/droit de pêche AAPPMA
Travaux de restauration de berge	Stopper une érosion de berge Conservé une ligne d'eau à l'étiage en évitant une surlargeur de la rivière	L'Ecaillon	Monchaux sur -Ecaillon	Restauration en génie végétale avec une banquette d'un mélange terre pierre recouverte de terre végétale	30 ml	Ecaillon	Domaine privé	Accès publics/droit de pêche AAPPMA
Création de caches piscicoles	Recréer des caches piscicoles très peu absentes sur le tronçon aval de l'Ecaillon	L'Ecaillon	Monchaux-sur-Ecaillon	Mise en place de 10 troncs de 4 m le long des berges pour augmenter le tirant d'eau en étiage et créer des abris sous berge	10 caches sur 450 ml	Ecaillon	Domaine privé	Accès publics/droit de pêche AAPPMA
Travaux de gestion de la ripisylve par entreprises extérieures	Travaux de rattrapage de la ripisylve	L'Ecaillon, La Selle, La Naville et le Vieil Escout	Lourches, Douchy-les-Mines, Bouchain, Vendegies-sur-Ecaillon, Haspres, Haussy ; Saint-Python, Solesmes	Elagage et abattage, création de niches écologiques	31 arbres	Selle, Ecaillon.	Domaine public et 3 arbres en domaine privé à Haussy et Saint-Python	Accès publics/droit de pêche AAPPMA

Syndicat Mixte du Bassin de la Selle – Rapport d'activités 2020

3.5 LES ETUDES RIVIERE 2020

3.5.1 POURSUITE DE L'ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE LA NAVILLE

La rivière La Naville est perturbée par la présence d'un siphon sous le canal de l'Escaut qui empêche toute continuité écologique. De plus, l'ouvrage aggrave le risque d'inondation des communes amont. Le Syndicat a pu faire porter une étude pour restaurer durablement la continuité écologique de la Naville.

L'entreprise Valétudes SAS a été retenue par le comité syndical pour un montant de 17 880 euros TTC.

L'étude sera finalisée en 2021.

3.5.2 POURSUITE DE L'ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU VIEIL ESCAUT

La restauration de la continuité écologique du Vieil Escaut fait partie des objectifs prioritaires sur le territoire.

La rivière jouit d'un contexte favorable pour les milieux aquatiques mais n'a plus suffisamment de débit pour évacuer les sédiments accumulés. Après plusieurs rencontres locales, il apparaît que les travaux pour la création du canal à grand gabarit de VNF ont conduit à détourner l'amont de la rivière vers le canal.

L'étude vise à restaurer la continuité de la rivière le Vieil-Escaut en prélevant des eaux du canal, tout en s'assurant que les travaux ne modifieront pas le risque d'inondation.

L'étude a été confiée à l'entreprise Artelia pour un montant de 34 716 euros TTC.

Le cabinet d'étude a fini le diagnostic de l'état initial. Les premières modélisations hydrauliques ont été réalisées. Le syndicat doit rencontrer VNF pour étudier le débit de prélèvement dans l'Escaut pour réalimenter le Vieil Escaut.

5.3.5.3 POURSUITE DE L'ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU MOULIN DE MONCHAUX-SUR-ECAILLON

Le moulin de Monchaux-sur-Ecaillon a un rôle clef sur la dynamique hydromorphologique des derniers tronçons de la rivière Ecaillon. Le Syndicat a sélectionné l'entreprise ARTELIA pour réaliser une étude de restauration de la continuité écologique du moulin pour un montant de 10 000 euros TTC.

L'étude est finalisée. Le syndicat étudie le projet avec le propriétaire.

5.3.5.4 ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE D'OUVRAGES D'HYDRAULIQUES A BERMERAIN

La ville de Bernerain se situe à la confluence de la rivière Ecaillon et du ruisseau de Saint-Georges. Il apparaît que le moulin de Bernerain est totalement infranchissable et conduit à un isolement des populations piscicoles amont de la rivière Ecaillon.

Le Syndicat de la Selle a défini une étude de restauration de la continuité écologique de la rivière Ecaillon avec pour objectifs de localiser un bras de contournement qui rejoindrait la rivière Ecaillon au Saint-Georges.

L'étude a été confiée à ARTELIA pour un montant de 19 970 euros TTC.

Le diagnostic de l'état initial est terminé. Le bureau d'études a présenté les premières solutions d'aménagements. L'étude est prévue d'être finalisée en 2021.